

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève».

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-977 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission l'a traitée le 15 décembre 2011. La séance, présidée par M. Jean-Charles Rielle, est ouverte par la désignation d'un/d'une rapporteuse. M. Ivanov est nommé puisqu'il n'y a aucune autre proposition. Cette motion sera également traitée lors des séances du 9 février 2012, 8 et 29 mars 2012. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis et M. Léonard Jeannet Micheli, qu'ils en soient remerciés.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'énorme intérêt des jeunes pour le handball;
- la participation impressionnante des classes au tournoi scolaire de handball;
- le manque patent de terrains de handball en ville de Genève;
- l'absence notamment de toute salle sur la rive droite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité de lui présenter un projet de construction de deux salles de handball en ville, dont l'une se situerait sur la rive droite.

Séance du 15 décembre 2011

Discussion et délibération de la commission

Après désignation du rapporteur, M. le président passe la parole à M. Zaugg, motionnaire.

M. Zaugg explique que le handball se joue sur un terrain de 40 m sur 20 et qu'il est admissible qu'il ne fasse que 38 m sur 18. En ville de Genève, il y a trois clubs officiels: Servette, Pâquis et Helvetia ainsi qu'un quatrième en constitution aux Vollandes. Au niveau national, il y a le club des adultes en ligue B, qui sont troisième de la ligue, le Chênois, le Club Léman qui regroupe toutes les forces de la ville et des communes. Les M-15 sont dans les six meilleures équipes nationales et les M-17 parmi les douze premières. L'Association genevoise des sports

(AGS) a organisé le championnat du monde féminin il y a peu de temps. Un autre moment fort au niveau genevois est le tournoi scolaire auquel 162 équipes et plus de 1800 enfants ont participé.

Au vu de l'importance de ce sport, il est étonnant que l'on ne compte que deux salles contre 60 dédiées au basket et au volley. Ces deux salles se situent à la Queue-d'Arve et au Bois-des-Frères ainsi qu'occasionnellement au stade du Bout-du-Monde. Au niveau cantonal, il y a quelques salles comme à Thônex, Sous-Moulin et Bernex, mais très peu en comparaison avec sa pratique. Les sportifs doivent donc s'entraîner dans des salles de basket alors qu'un terrain de handball fait le double et que les salles de basket dans les cycles d'orientation sont en plus trop petites. Il y a des problèmes notamment d'utilisation du terrain de handball à la Queue-d'Arve car juste à côté les grimpeurs utilisent de la magnésie pour grimper, substance qui fait glisser les joueurs. Des salles de handball de taille normale pourraient être créées entre autres au centre multisports prévu aux Eaux-Vives, ainsi qu'aux Evaux. Il insiste sur une collaboration intercommunale et rappelle la différence de dotation financière qui existe dans le budget en fonction des sports.

Questions des commissaires

Un commissaire estime que l'AGS n'a pas fait son travail. La problématique concernant les salles est que, dans les écoles, la surface est insuffisante. Il faut presque deux salles de gym pour obtenir un terrain de handball. Il faudrait donc agrandir les structures existantes comme le Bout-du-Monde ou les Eaux-Vives.

Un autre commissaire se demande comment rendre ces salles non adaptées conformes aux normes du handball.

Un troisième commissaire rend attentif au fait qu'il faut tenir également compte du public et que c'est un problème pour tous les sports d'équipe et pour les compétitions d'envergure. Il faudrait dès lors investir dans des salles multisports.

Un quatrième commissaire indique qu'il y a quatre salles disponibles pour le handball dont la salle Henry-Dunant. Il rectifie les affirmations de M. Zaugg en indiquant que les salles de basket disponibles sont au nombre de cinq. Comme la Ville de Genève compte 40 salles omnisports, il demande si un simple marquage au sol adapté au handball ne serait pas suffisant et moins coûteux.

Le commissaire suivant souhaite avoir un inventaire de toutes les salles à disposition à Genève, ville et canton, et pense que les salles de gym devraient être assez grandes pour accueillir tous les sports pratiqués à haute échelle sur le territoire genevois.

Un ultime commissaire relève que le futur espace des Eaux-Vives ne sera pas très grand et qu'il faudrait être sûr que le centre multisports puisse être aux normes handball, basket et volley.

M. Zaugg explique aux différents commissaires que, dans les écoles, les jeunes s'entraînent au handball sur des terrains de basket. Il faudrait avoir des salles modulables. Il est possible de diviser un terrain de handball en deux et de placer deux terrains de basket transversalement.

Pour le périmètre des Eaux-Vives, il y a plusieurs options, entre autres utiliser et améliorer les espaces existants, mais la seule à retenir est la construction d'un centre multisports.

Quant à la salle Henry-Dunant, elle est sous l'autorité du Département de l'instruction publique (DIP). On reste néanmoins en dessous de 10 salles pour le handball. Si on compte les écoles avec leurs 45 terrains de basket et autres terrains de basket au Bout-du-Monde et ailleurs, cela n'en fait pas moins de 60 à 70 en ville.

En ce qui concerne les aménagements possibles dans les salles de basket ce sont des buts mobiles pour le handball, souvent en mauvais état. Au vu de ces infrastructures insuffisantes, il a déposé une autre motion.

Un commissaire propose l'audition d'un spécialiste en volume et géométrie, car il estime que chaque sport ne peut pas demander que tous les terrains de la Ville soient adaptés à leurs normes de jeu.

M. Zaugg pense qu'il y a des possibilités et des équipements actuels qui peuvent être modifiés ou complétés avec un peu d'imagination.

Un commissaire pense qu'il y a assez d'architectes en Ville de Genève pour effectuer ce calcul. Il suggère d'auditionner le magistrat afin de connaître la stratégie, et s'il existe une méthodologie en matière de subventions pour les différents sports au niveau du Service des sports pour répondre au besoin de salles.

Un autre commissaire complète ces dires en citant l'exemple d'une belle salle multisports construite à Bernex à laquelle il manque un mètre pour être aux normes internationales de pratique du handball au niveau supranational. La commission des sports devrait être mieux informée de l'évolution des travaux lors de la construction de salles multisports afin que tous les paramètres métriques puissent y être intégrés.

M. Zaugg propose d'auditionner l'Association genevoise de handball (AGH) ainsi qu'un responsable du tournoi scolaire.

Un commissaire rappelle que M. Kanaan avait annoncé qu'il ferait un inventaire des salles de sport.

M. le président pense qu'il serait important d'auditionner les associations sportives.

Le vote pour l'audition du Conseil administratif est accepté à l'unanimité ainsi que de même pour l'audition des milieux associatifs.

Séance du 9 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan accompagné ses collaborateurs, de MM. Jacques Eltschinger, responsable de la planification au Service des sports (ci-après Sds), et Thomas Wenger, adjoint de direction au Sds

M. Kanaan précise qu'il n'est pour l'instant pas satisfait de la manière dont sont évalués les besoins non couverts en matière sportive. Les clubs téléphonent à M. Eltschinger pour savoir où il y a de la place pour leur sport. Ce dernier doit donc résoudre la question des terrains à disposition et les besoins des différents clubs sportifs. C'est un problème récurrent à Genève entre les activités sportives des clubs de la ville et des autres communes genevoises. La problématique des équipements devrait être gérée à l'échelle du canton et non des communes. La création de la commission sportive de l'Association des communes genevoises a la possibilité d'allouer une enveloppe annuelle de 500 000 francs pour des projets intercommunaux.

Il rappelle qu'il n'y a aucun recensement des besoins sur la durée, et que les équipements très utilisés sont vieillissants. La priorité de la Ville serait de réaménager ces infrastructures vieillissantes (Bout-du-Monde, Queue-d'Arve, Bois-des-Frères), ainsi que le projet des Eaux-Vives dont le programme a été validé avec, entre autres, des salles polyvalentes.

Selon M. Kanaan, la motion M-977 est tout à fait raisonnable, compte tenu du besoin avéré dans le domaine du handball, mais que son service n'a actuellement pas de solution clef en main, et que, pour la rive gauche, la refonte du centre sportif du Bout-du-Monde est l'une des possibilités.

Audition de membres de l'Association genevoise de handball (ci-après AGH)

M. Leyss (président) décrit la stratégie et les objectifs de l'AGH. L'objectif principal est la promotion du handball. Le travail de l'association repose sur la formation de joueurs, entraîneurs, arbitres, et à la création d'événements afin de toucher un maximum de personnes. En matière de formation, il est important de disposer de structures pour l'entraînement des différentes équipes.

M. Delrick explique que, depuis deux ans, une nouvelle politique de sélection a été instaurée à l'échelle cantonale et que la collaboration entre les diffé-

rents clubs genevois est satisfaisante. Il détaille ensuite les efforts en matière de formation des arbitres et des entraîneurs. Il rappelle les problèmes logistiques rencontrés à la Queue-d'Arve parce qu'un tournoi de tennis monopolise l'espace pendant une partie de l'hiver et que l'usage de la poix, inhérent à la pratique du handball, est problématique en cas de cohabitation avec des murs de grimpe.

M. Gualtieri aborde le sujet des tournois scolaires qui sont plus nombreux que ceux de football et mentionne qu'il est ravi de bénéficier de la Queue-d'Arve.

M. Leyss indique que, en Europe, le handball est le sport qui jouit de la plus forte croissance. Le problème genevois porte essentiellement sur la rareté des terrains à disposition (un seul non homologué en ville de Genève). Les terrains sous-dimensionnés conviennent aux plus jeunes. Il serait bon de disposer d'une multitude de terrains de proximité afin que les jeunes puissent se rendre avec leurs copains de quartier aux entraînements. Il relève la pertinence d'un terrain vers les Eaux-Vives au vu de la demande, ainsi que sur la rive droite où il n'y a aucun terrain à disposition.

Questions des commissaires

Un commissaire fait remarquer que M. Kanaan a parlé de trois terrains sans mentionner celui de la Queue-d'Arve et demande des explications.

M. Leyss explique qu'au Bout-du-Monde l'accès n'est pas autorisé pour la pratique du handball, M. Gualtieri ajoute qu'à Sous-Moulin l'occupation de la salle par le volley et le basket est très élevée. Quant à Lancy, l'accès n'y est autorisé que pour les matchs et la poix est interdite. M. Delrick ajoute que le terrain est même très glissant, peu adapté, voire dangereux pour la pratique du handball.

Une commissaire demande si un projet de terrain pour le handball est prévu dans le cadre du CEVA, en soulignant l'importance de la collaboration des différentes communes à l'échelle genevoise.

Un commissaire demande si ce ne serait pas possible de partager les salles avec le basket, vu leur nombre.

M. Leyss précise les dimensions d'un terrain de handball (40 m x 20 m) et considère l'optimisation des surfaces existantes comme une solution possible à court terme. Concernant le mélange magnésie et poix, le même commissaire envisagerait d'engager des services de nettoyage.

Un autre commissaire demande si les problèmes de salles concernent les matchs ou également les entraînements, s'il y a des statistiques quant au nombre de licenciés et si des discussions avec les communes ont été initiées pour trouver des terrains vu le manque de place en ville de Genève.

M. Leyss explique que les licences ne sont pas nécessaires jusqu'à 13 ans et que les objectifs poursuivis par l'association sont plutôt axés sur la formation.

M. Delrick dit son étonnement quant à l'agencement des salles à Genève et leurs dimensions non modulaires, et que l'entraînement sur des terrains non réglementaires ne convient pas au-delà des jeunes de 13 ans.

M. Leyss précise: 20 mètres de terrain en largeur sont essentiels, 40 mètres en longueur moins important.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la qualification de l'équipe féminine aux championnats d'Europe 2011.

M^{me} Leyss répond que la qualification n'est pas terminée.

M. Leyss ajoute que deux genevoises font partie de l'équipe Suisse des moins de 16 ans et que le handball est le 3^e sport national en nombre de licenciés.

M. Delrick rappelle que la sélection des joueurs par l'AGH est très serrée et que cette formation de qualité demande des heures d'entraînements, ce qui est actuellement problématique.

Le même commissaire se dit surpris que M. Delrick soit le seul entraîneur cantonal. Il assure les entraînements de pointe. Chaque club a ses entraîneurs. Les joueurs prometteurs suivront l'entraînement de M. Delrick. M. Delrick a suivi une formation en France et en Suisse a participé au cours olympique de Macolin.

Un commissaire demande comment les problèmes inhérents à la problématique du handball sont réglés dans d'autres pays.

Il lui est répondu par MM. Delrick et Leyss que le problème ne se pose pas en France où le nombre de salles est suffisant. Annemasse possède cinq salles. La France mène depuis longtemps une politique pour la promotion de ce sport.

Un des précédents commissaires demande si des salles polyvalentes, tel qu'évoqué par le magistrat, conviennent au handball.

M. Leyss admet qu'il faut être réaliste compte tenu du manque d'espace et accepter le partage des terrains.

M^{me} Leyss rappelle que, souvent, des joueurs de handball ont été chassés de salles polyvalentes.

M. Gualtieri précise que l'intérêt pour le handball ayant diminué pendant une certaine période, les heures mises à disposition ont été réduites et les joueurs ont donc eu le sentiment de se sentir chassés.

M. Leyss remercie la Ville de Genève pour son soutien.

Séance du 29 mars 2012

Discussion et délibération de la commission

M. Zaugg relève que l'audition de l'AGH a clairement démontré les besoins et se dit prêt à voter favorablement cette motion durant la séance.

Le rapporteur souligne la remarquable présentation de l'AGH et se positionne comme le préopinant en ce qui concerne le vote de la motion.

Un autre commissaire met en avant le côté programmatique de la motion, laissant une grande marge de manœuvre dans les solutions préconisées qu'il juge opportunes en l'occurrence.

Un ultime commissaire se dit convaincu par la motion et tient à préciser qu'il est important que les salles construites soient aux bonnes dimensions afin de pouvoir organiser des tournois nationaux voire internationaux.

Le président met au vote la motion. Celle-ci est acceptée à l'unanimité (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG, 3 LR).